

ASSEMBLÉE NATIONALE

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 2367)

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par

Mme Buffet, M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaingne, M. Dharréville, M. Dufrière,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.